

Heavy cream

The heavy cream access level is 394,000 kg for sterilized cream having a minimum of 23% butterfat and sold in cans having a volume not exceeding 200 ml. The quota year was August 1, 2001 to July 31, 2002. Import permits were issued for 394,000 kg. Supplementary import permits were issued for re-export for 23,686 kg, and for other purposes for 6,398 kg.

Products consisting of natural milk constituents

The access level for these products is 4,345,000 kg; permits were issued to import 4,345,000 kg. Supplementary import permits for re-export were issued for 1,490,219 kg.

Ice Cream and yoghurt

The access level was 484,000 kg for ice cream and 332,000 kg for yoghurt. Within access commitment import permit issuance in 2002 totalled 451,784 kg for ice cream and 332,000 kg for yoghurt. In 2002, supplementary permits were issued for 25,065 kg of ice cream for re-export. Supplementary import permits for yoghurt for other purposes totalled 35,034 kg.

3) Margarine

The TRQ for margarine was introduced on January 1, 1995. The import access level for

Crème épaisse

Le niveau d'engagement d'accès pour la crème épaisse est fixé à 394 000 kg pour la crème stérilisée contenant au moins 23 % de matière grasse et vendue en contenant de 200 ml au maximum. L'année contingentaire allait du 1^{er} août 2001 au 31 juillet 2002. Des licences d'importation ont été accordées pour 394 000 kg. Des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été délivrées pour 23 686 kg, ainsi que 6 398 kg pour d'autres raisons.

Produits à base de composants naturels du lait

Le niveau d'engagement d'accès pour ces produits est fixé à 4 345 000 kg, et des licences ont été délivrées pour en importer 4 345 000 kg. Des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été accordées pour 1 490 219 kg.

Crème glacée et yogourt

Les niveaux d'engagement d'accès étaient de 484 000 kg pour la crème glacée et de 332 000 kg pour le yogourt. En 2002, les licences d'importation sous régime d'accès délivrées portaient au total sur 451 784 kg de crème glacée et 332 000 kg de yogourt. En 2002, des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été accordées pour 25 065 kg de crème glacée. Des licences supplémentaires d'importation de yogourt pour d'autres raisons au total de 35 034 kg.

3) Margarine

Le contingent tarifaire pour la margarine est en place depuis le 1^{er} janvier 1995. En 2002, le